

# Outil d'aide à la décision: reproduire et déclarer

## DEMANDES D'AUTORISATION PARTICULIÈRES (DAP)

### Pourquoi

- L'œuvre est exclue de la licence Copibec: voir la liste d'exclusions: <https://www.copibec.ca/fr/universite-repertoire-exclusions>
- L'œuvre est incluse, mais vous dépassez la limite de 20%.

### Quand

- Avant de déposer le document ou l'extrait sur l'environnement numérique d'étude.
- Chaque session où ces extraits sont utilisés.

### À qui

- Au détenteur des droits d'auteur (titulaire, éditeur)

### Comment

- Via le [formulaire du BDA](#)

## DÉCLARATIONS DES DROITS D'AUTEUR (DDA)

### Pourquoi

- Afin que les titulaires des droits d'auteur reçoivent leurs redevances, peu importe le % reproduit (déclarez toutes les pages reproduites)

### Quand

- Au plus tard le **31 janvier** pour les utilisations effectuées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre
- Au plus tard le **31 juillet** pour les utilisations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin

### À qui

- À Copibec pour les œuvres de son répertoire

### Comment

- Via le système [Dda de Dexero](#)

